

Un mégaprojet de 9 milliards de dollars pour l'énergie solaire



Amina Benkhadra.

Dans cet entretien avec *Les Afriques*, Amina Benkhadra, ministre de l'Énergie et des Mines, explique les enjeux stratégiques de la vision 2020. L'objectif est de produire 2000 mégawatts d'énergie solaire à travers un

investissement conséquent de 9 milliards de dollars réparti entre quatre sites. Avec ce projet, qui permettra d'éviter l'émission de 3,7 millions de tonnes de CO₂, le Maroc entre de plain-pied dans le XXI^e siècle, sous

l'inspiration du roi Mohammed VI qui a appelé récemment au renforcement de la préoccupation énergétique dans tous les secteurs et projets.

Lire en page 2

Des chiffres, des objectifs clairs et des *deadlines*. Le mégaplan 2020 pour l'installation de 2000 MW d'énergie solaire au Maroc marque le réveil du Maghreb. Ministre de l'Énergie et des Mines, Amina Benkhadra nous livre les détails de ce projet, appelé, dit-elle, à coopérer avec toutes les initiatives du genre. Y compris Desertec.

Les Afriques : Vous avez annoncé, le 2 novembre, un vaste projet de production d'énergie solaire, pour un investissement global de 9 milliards de dollars US. Quels en sont les objectifs stratégiques ?

Amina Benkhadra : Ce projet grandiose vise, pour 2020, l'installation de 2000 MW de puissance solaire, répartie sur cinq sites. Le premier site verra le jour très prochainement, en 2015, avec une capacité installée de 500 MW, à Ouarzazate. Ce projet d'envergure s'inscrit dans le cadre de la stratégie énergétique nationale, élaborée sous la conduite de Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, qui fait du développement des énergies renouvelables et

« Grâce à ce projet, notre pays portera la part d'énergie renouvelable dans la capacité installée, de 26% aujourd'hui (en tenant compte de l'électricité d'origine hydraulique) à 42% en 2020. »

du développement durable une priorité nationale. Cette stratégie donne la priorité au développement des énergies renouvelables, pour la sécurisation de l'approvisionnement en énergie dans le souci du développement durable et de la protection de l'environnement. Grâce à ce projet, notre pays portera la part d'énergie renouvelable, dans la capacité installée, de 26% aujourd'hui (en tenant compte de l'électricité d'origine hydraulique) à 42% en 2020. Ce projet permettra d'éviter l'émission de 3,7 millions de tonnes de CO₂ par an. Ce projet servira également de levier au développement économique et social (industrialisation, recherche & développement, formation...) et contribuera fortement au désenclavement de plusieurs régions. Il permettra au Maroc d'entrer de plain-pied dans le 21^e siècle, par l'accès à des technologies de pointe et la préservation de l'environnement.

LA : Comment seront structurés les financements de ce projet ? Quand sera-t-il pleinement opérationnel ?

AB : Le projet sera totalement opérationnel en 2020. Le financement est fait dans le cadre d'un partenariat équilibré entre les secteurs public et privé. L'Etat marocain y sera représenté à travers le Fonds Hassan II pour le développement social et économique, la Société d'investissement énergétique et l'Office national de l'électricité. Les investisseurs étrangers détenteurs de compétences et d'expertise seront évidemment les bienvenus. Les réalisations se feront par appels d'offres internationaux.

LA : Ce projet ne vient-ils pas en compétition avec le programme Desertec ?

AB : Ce projet solaire d'envergure témoigne d'une volonté politique forte du Maroc d'inscrire son essor économique dans le développement durable. Il contribuera à plus d'intégration régionale. Le Maroc collaborera, bien entendu, avec toutes les initiatives porteuses, dont Desertec et la Plan Solaire Méditerranée. Le projet solaire 2000 MW bénéficiera du soutien d'une agence solaire dédiée, la Moroccan Agency for Solar Energy, qui assurera la gestion et la coordination de ce projet et qui mènera également des actions pour la promotion des compétences solaires au Maroc.

LA : Où en est le Ministère marocain de l'éner-

gie par rapport aux opportunités offertes par le système de crédit carbone ?

AB : Bien que ne faisant pas partie des pays assujettis à des objectifs chiffrés de réduction des GES, le Maroc a mis en place des plans d'atténuation au niveau national. Le projet solaire en est une manifestation emblématique. Permettant d'éviter l'émission de 3,7 millions de tonnes de CO₂, il représentera un gisement d'opportunités de valorisation de crédits carbone correspondant. Le Maroc est le deuxième pays d'Afrique pour les projets concernant les mécanismes de développement propre, après l'Afrique du Sud. Depuis 2002, le Maroc a mis en place une Autorité nationale chargée des MDP. Son rôle est de délivrer la confirmation de la contribution au développement durable des projets proposés. 55 projets MDP, totalisant un potentiel de réduction des émissions de plus de 6 millions de tonnes d'équivalents CO₂, sont enregistrés. Ils concernent, pour l'essentiel, des projets de production d'énergie à partir de sources renouvelables.

LA : Comment expliquez-vous cette sensibilité précoce du Maroc aux questions environnementales ?

AB : Tout d'abord, je voudrais souligner l'engagement très fort de Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, dans la problématique majeure de l'environnement. Le Souverain a, à plusieurs occasions, demandé le renforcement de la préoccupation environnementale dans tous les secteurs et projets ; il a tout récemment appelé, dans le Discours du Trône du 30 juillet 2009, à la préparation, par le gouvernement, d'une Charte nationale de l'environnement et du développement durable. Cette charte a pour objectifs la prise de conscience écologique collective, le changement des comportements, le fort engagement de tous les acteurs dans la sauvegarde de la biodiversité et de la qualité du patrimoine naturel et, enfin, l'amélioration du cadre de vie et des conditions sa-

nitaires. Elle sera lancée lors des Journées de la Terre, qu'abritera le Maroc en avril 2010. Elle viendra renforcer un contexte déjà amorcé de préoccupations environnementales, puisque le Maroc a déjà promulgué cinq lois (eau, air, déchets, études d'impact, énergies renouvelables), sept décrets et neuf normes relatifs à la protection de l'environnement. Par ailleurs, Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, a donné ses hautes instructions pour activer l'arsenal juridique ; plusieurs textes sur le littoral, les aires protégées, le sol, sont en cours de préparation. Des mécanismes financiers ont été mis en place pour accompagner les projets et plans nationaux d'assainissement liquide, de gestion des déchets et de protection de l'air. Parallèlement, la Fondation Mohamed VI pour l'environnement, présidée par SAR la Princesse Lalla Hasna, déploie, depuis dix ans, d'importants programmes, notamment

pour les plages propres et la préservation de la biodiversité. Tout ceci s'inscrit dans le cadre de la vision royale éclairée de prendre en compte la préoccupation environnementale dans toutes les stratégies de développement.

LA : Quelles sont les grandes exigences du Maroc en prévision du sommet de Copenhague sur le climat ?

AB : Le Maroc est, à l'instar de l'ensemble des pays africains, touché par les effets du réchauffement climatique, par l'aridité grandissante du climat, par les manifestations climatiques, désastreuses, par la raréfaction de l'eau. Ce changement climatique a été accéléré par le développement des pays industrialisés, par leur consommation d'énergie et leurs émissions de GES sans cesse grandissantes. Face à cette situation, le Maroc a élaboré un plan national de lutte contre les changements climatiques avec des programmes d'atténuation (énergie, transport, industrie...) et des programmes d'adaptation (eau, agriculture, forêts, biodiversité...). Il serait également juste que les pays industrialisés

assument leur responsabilité historique dans l'accélération du changement climatique.

Nous devons repartir de Copenhague avec des engagements forts de réduction des GES de la part des pays industrialisés. Les pays industrialisés devront aider de façon significative les pays en développement dans la mise en place de mécanismes d'adaptation dans des secteurs aussi cruciaux que l'eau, l'agriculture, l'énergie ou la préservation des forêts. L'Accord climatique devrait préciser les mécanismes permettant aux pays en développement d'accéder à une nouvelle économie verte, à faible teneur en carbone, focalisée, notamment, sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Le nouvel Accord climatique devrait refléter, à travers ses dispositions, une cohérence entre l'objectif universel de réduire le réchauffement climatique (grâce à des engagements chiffrés des pays développés) et l'objectif des pays en développement de bénéficier du transfert de technologie, de l'assistance financière et du renforcement des capacités susceptibles de leur permettre de s'adapter aux changements climatiques.